

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-09-29-007
Séance du 29 septembre 2022

Date de convocation : 23 septembre 2022
Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO-CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO-CONTIGLIANI, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Aurore SAMIER donne procuration à Philippe BELAIR, François CREVOLA donne procuration à Anne FABIANO, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration, Maryse PACCARD donne procuration Christiane GUERRERO, Inès DUBOIS donne procuration à Laurence RAVEROT, Patrick RENARD donne procuration à René BERTRAND, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

ABSENTS : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Karine GARNIER

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Pouvoirs : 8

Objet : Autorisation de signature par Madame la Maire de la convention de lutte contre les moustiques tigres entre la Commune et l'ElraD

Madame la Maire rappelle que la Commune de Montluel a mis en place un plan de démoustification en 2021. Ce plan se décline en cinq grands axes dont des actions de communication pour informer la population des gestes à avoir afin de limiter la reproduction des moustiques.

En s'appuyant sur l'expertise de son opérateur technique l'ElraD, le Conseil départemental de l'Ain souhaite faciliter le transfert de savoir-faire en direction des intercommunalités et des communes.

Dans ce cadre, la convention présentée ici est conclue entre la Commune de Montluel et l'Entente Interdépartementale de Démoustification afin de permettre la mise en place d'un plan d'actions contre le moustique tigre appelé « Action-Moustique-Tigre ».

Ce programme consiste en un temps de formation théorique à l'attention des élus et agents techniques, une journée de diagnostics thématiques sur des espaces communaux et des espaces privés représentatifs des situations rencontrées sur le territoire, d'un accompagnement à la rédaction du plan d'actions, de la fourniture d'outils de communication à l'attention des habitants et des autres acteurs du secteur privé ainsi qu'à une veille technique dans le cadre de ce programme.

L'ensemble du coût du programme est supporté par l'EID (20%) et le Conseil Départemental de l'Ain (80%).

Madame la Maire demande au Conseil municipal :
DE L'AUTORISER à signer la convention ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire
Anne FABIANO-CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire
Anne FABIANO-CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20220929-2022-09-29-07-AI
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022